

**- PROCES VERBAL -**

**EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE  
POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS  
EN VUE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE**

**Arrêté Ministériel fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale en date du 12 juillet 2006 consolidé au 27 août 2012.**

L'examen pratique pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale, a eu lieu le mercredi 29 avril 2026 de 14h00 à 16h30, à:

**Laboratoire BIOLIANCE  
118 Avenue Claude Bernard  
44800 ST HERBLAIN**

 candidats sur 3 inscrits se sont présentés.

L'épreuve a donné les résultats suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>ADMIS / NON ADMIS</b>
BAUDRIT	Marion	NON ADMIS
BRIZARD	Manon	ADMIS
DARTIALH	Lou Ann	ADMIS

 3 candidats sont déclarés reçus, ayant totalisé une note égale ou supérieure à 12/20.

Aucun candidat n'a été notifié pour fraude à l'examen.

Fait à St-Herblain, le 29/04/2026

Le Directeur CROIX ROUGE  
COMPETENCE Pays de Loire

Membre du Jury  
IDE

Membre du Jury  
Biologiste

Arnaud TESSIER



Séverine DESCAMPS



Andrée Anne BARRET

